

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Batna
Établissement Public de Santé De Proximité Merouana
Nif: 40801600000503701005

Avis d'attribution provisoire d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales

N° :01/2026

- Conformément aux dispositions des articles 46, 56 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et les l'article 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public et suite à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur la fourniture des produits pharmaceutiques et autres produits destinés à la médecine humaine pour l'année 2026 en Six (06) lots.

-Le directeur de l'établissement public de santé de proximité Merouana informe tous les soumissionnaires participants à l'appel d'offres ouvert, parus dans le quotidien national " **EL HAYET EL ARABIYA EN FRANCAIS** " et **ASSAHIFA EN ARABE** le 31/03/2026, et dans le support électronique **DZ WATCH EN FRANÇAIS** et **TOUT SUR L'ALGERIE EN ARABE** le 01/04/2026 qu'après l'évaluation et l'analyse des offres on annonce l'attribution provisoire comme suit:

Lot	L'attributaire provisoire	NIF	Note Technique	Délai de livraison	Montants TTC	Montants TTC	Montants d'attribution
					Avant Correction	Après Correction	en TTC
							Après rabais
05 PRODUITS ET CONSOMMABLES DENTAIRE	Eurl Touati ligne pharm	001025006855793	55	05 JOURS	MIN : 1 790 408,55	MIN : 1 790 435,33	MIN : 1 790 408,55
					MAX : 2 307 017,30	MAX : 2 307 047,05	MAX : 2 307 017,30

Les soumissionnaires non retenus peuvent introduire leurs recours auprès du Président de la commission des marchés publics, dans un délai de dix **10 jours**, à compter du premier jour de la publication de cet attribution provisoire dans une des quotidiens nationaux, ou dans la presse électronique, les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres dans les trois(03) premiers jours ouvrables de recours.

Merouana Le :

Le Directeur d'établissement public de santé de proximité Merouana